



Les soutiens à l'agriculture ultramarine : Bilan 2023

Juillet 2024 - Note Observatoire EAOM n°2024 01

Résumé

Les aides versées au secteur agricole et agroalimentaire dans les DROM représentent 609,1 M€ en 2023.

Ce sont ces subventions qui sont détaillées ci-après dans les parties 1 et 2 de la présente note.

Elles sont en croissance de 3% par rapport à 2022, croissance essentiellement due aux versements accrus pour les aides FEADER du deuxième pilier de la PAC et aux soutiens au secteur du sucre.

A ces aides versées s'ajoutent d'autres formes de soutiens financiers, que sont notamment les régimes de fiscalité réduite sur le rhum et les exonérations/allègements de cotisations sociales, évalués au total à 200,5 millions d'euros.

Le bilan des soutiens publics pour le secteur agricole et agro-alimentaire dans les Outre-mer, comprenant le régime de fiscalité appliqué aux rhums et les allègements de cotisations sociales, est donc de 809,6 M€.

Ne sont pas intégrés, pour des raisons d'homogénéité et de disponibilité de données, les dispositifs génériques de défiscalisations outre-mer ou des appuis indirects tels que les différentiels d'octroi de mer.

Rappel :

L'observatoire de l'économie agricole d'Outre-mer, service de l'ODEADOM, a pour mission de fournir un éclairage sur les différents soutiens publics aux filières agricoles ultramarines. La présente note, basée sur ce recensement des soutiens auquel participent de nombreuses structures, est une courte synthèse des données relatives aux aides versées au cours de l'année 2023.

Un travail de coordination avec les services de statistiques du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (SSP) a été opéré en 2024 de manière à rendre homogènes les données fournies par l'observatoire et celles présentées par le SSP dans le cadre de comptes de l'agriculture et de la nation pour la France entière.

Il subsiste quelques différences d'estimations. En effet ce périmètre du bilan des soutiens à l'agriculture ultramarine est plus large que celui des comptes de l'agriculture de la Nation. Il comprend des dépenses affectées à des structures qui dépassent le secteur agricole au sens strict défini par le SSP. Cela impose certaines précautions dans les interprétations de ces bilans. Les services de l'observatoire sont à disposition de tous les interlocuteurs qui souhaitent des éclairages plus avancés que ceux portés dans cette note.

Méthodologie :

Les bilans réalisés dans cette note concernent l'ensemble des soutiens **octroyés** entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023. À ce titre, les données peuvent légèrement différer de celles relatives aux années de programme POSEI (qui vont du 16 octobre d'une année au 15 octobre de l'année suivante) ou de celles de programmations annuelles des crédits du FEADER. Il s'agit bien de paiements réalisés au cours de l'année civile par les différents organismes (ou de réduction d'impôts ou de cotisations dans l'année) et non d'engagements.

L'ensemble des données présenté dans cette note sont issues des remontés des informations de paiements par les services de l'Etat en charge des dispositifs : ODEADOM / DAAF/ ASP / FranceAgriMer / MOM / MSA / OFB

Bilan des soutiens à l'agriculture ultramarine du 1er janvier au 31 décembre 2023

Programme	Mesure	Aide	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	Tous DOM	Total général	Montant 2022	Evolution 2022 - 2023
POSEI	Actions transversales		316 631	182 848	281 825	359 679	0	1 071 588	2 212 572	1 729 491	28%
	Mesure en faveur de la filière banane		32 766 639	97 792 544	0	0	0	0	130 559 183	131 457 813	-1%
	Mesure en faveur de la filière CSR		17 588 315	5 308 394	164 711	51 125 866	0	0	74 187 285	73 643 690	1%
	Mesure en faveur des productions animales		9 401 395	15 961 419	7 472 064	35 355 594	3 150 736	0	71 341 206	62 964 981	13%
	Mesures en faveur des productions végétales de diversification		7 931 547	4 856 012	259 399	20 303 654	3 156 234	0	36 506 845	35 652 284	2%
	RSA		3 974 842	3 351 252	1 131 994	15 170 576	908 728	0	24 537 392	25 999 501	-6%
TOTAL POSEI	Total POSEI		71 979 368	127 452 467	9 309 992	122 315 369	7 215 698	1 071 588	339 344 482	331 447 761	2%
TOTAL Programme de développement régionaux RDR3			20 700 670	9 915 604	10 697 266	51 997 235	12 786 282	0	106 097 057	101 410 391	5%
TOTAL OCM			349 888	137 295	0	981 711	0	0	1 468 894	1 249 399	18%
Programmes nationaux de soutien à l'agriculture	Aides non spécifiques		2 146 643	1 681 490	367 184	7 184 850	631 740	570 665	12 582 571	28 273 311	-55%
		<i>dont France Relance:</i>	163 923	588 249	2 564	4 971 966	0	0	5 726 702	17 238 482	-67%
	Aides filière Canne Sucre Rhum		39 548 723	3 783 721	0	90 106 526	0	0	133 438 969	112 626 521	18%
	Aides spécifiques à l'agriculture outre-mer		2 273 624	2 930 247	3 140 563	7 540 122	282 084	0	16 166 639	15 230 366	6%
TOTAL Programmes nationaux			43 968 989	8 395 457	3 507 747	104 831 498	913 824	570 665	162 188 180	156 130 199	4%
TOTAL GENERAL des aides versées			136 998 915	145 900 823	23 515 004	280 125 813	20 915 804	1 642 253	609 098 613	590 237 750	3%
Autres types de soutiens nationaux*	Régime de fiscalité réduite appliquée aux rhums produits dans les DOM		43 786 211	54 621 341	159 035	23 104 667			121 671 254	124 197 415	-2%
	Régime de fiscalité réduite appliquée aux rhums produits et consommés dans les DOM**							65 000 000	65 000 000	65 000 000	0%
	Allègements et exonérations des cotisations sociales agricoles		3 510 957	1 595 465	1 257 597	6 484 412	1 017 735		13 868 551	12 990 068	7%
TOTAL des autres types de soutiens			47 297 168	56 216 806	1 416 632	29 589 079	1 017 735	65 000 000	200 539 805	202 187 483	-1%
TOTAL GENERAL (subventions et autres types de soutiens)			184 296 084	202 117 629	24 931 636	309 714 892	21 933 539	66 642 253	809 638 418	792 425 232	2%

Sources : ODEADOM / ASP / FranceAgriMer / MASA / MOM / DAAF / MSA / OFB

* Faute d'accès aux données ou de méthodologie de calcul adéquate, le dispositif de réduction d'impôts sur les investissements productifs outre-mer, la défiscalisation des agriculteurs ou encore l'octroi de mer ne sont ici pas précisés.

**Le régime de fiscalité réduite appliquée aux rhums produits et consommés dans les DOM est un montant estimé dans l'étude [Perspectives de la filière canne-sucre-rhum-énergie en outre-mer](#) (IGF-CGEDD-CGAAER)

1 Bilan des aides versées en 2023

En 2023, les aides versées au secteur agricole et agroalimentaire s'élèvent à 609 millions d'euros, à raison de :

- 339,3 millions versés au titre du programme POSEI (montant FEAGA cumulés au complément national dit « CIOM », d'une hauteur de 57, 3M€).
- 106,1 millions versés au titre du second pilier de la PAC
- 1,5 million versé au titre de l'Organisation Commune de Marché, fruits et légumes
- 162,2 millions versés au titre des aides nationales

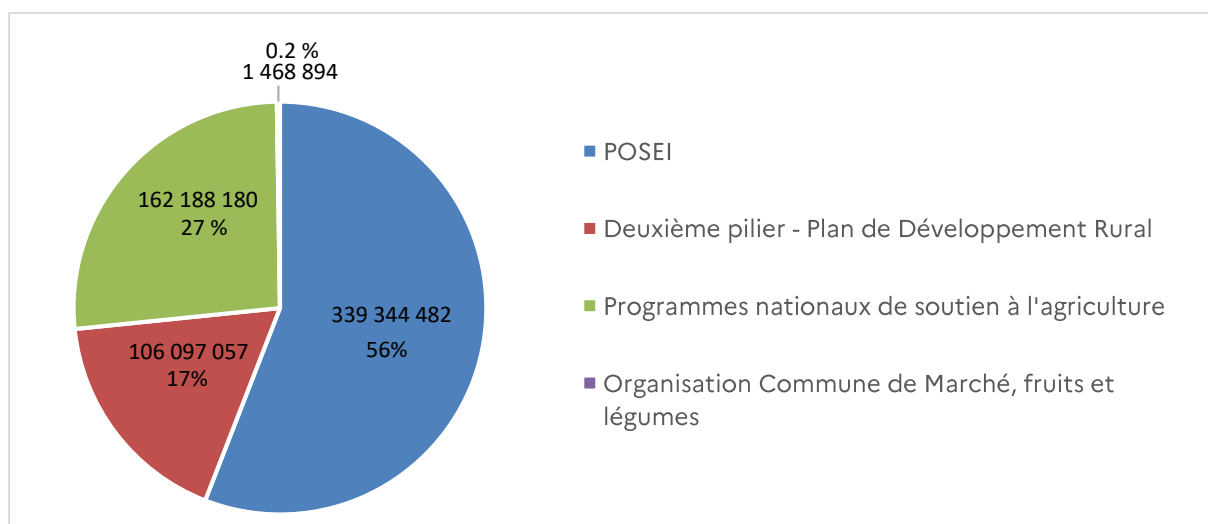


Figure 1 : Répartition des aides 2023 par programme (en millions d'euros)

Source : ODEADOM, ASP, MASA, MOM, FAM, OFB, MSA / Réalisation : ODEADOM

Le programme POSEI (Crédits européens et complément national cumulés) représente 56% de l'ensemble des aides versées, contre 27% pour les aides nationales, 17% pour le second pilier de la PAC et 0,2% pour l'OCM fruits et légumes.

Les aides attribuées à l'ensemble des territoires ont augmenté de 3% par rapport à l'année 2022.

Cette dynamique de consommation des crédits s'explique, dans un premier temps, par une augmentation de 5% des crédits du FEADER. La consommation accrue de plus de 3 millions par rapport à 2022 de la mesure 4 " Investissement physique" et les évolutions positives, de 72% et 44%, de la mesure 16 "Coopération" et de la mesure 13 " Paiement en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques" expliquent cette dynamique pour le second pilier de la PAC.

Dans un second temps, l'augmentation de la consommation des crédits POSEI se poursuit. En 2023, c'est plus de 7 millions d'euros supplémentaires qui ont été versés au titre de ce programme par rapport à 2022, soit une augmentation de 2%. Les mesures de diversification animale et végétale sont les principales composantes de l'augmentation de ces crédits ces dernières années. Rien que pour la mesure en faveur des productions animales, au titre de l'année 2023, ce sont 8 millions d'euros de plus qui ont été consommés par rapport à 2022.

Il est observé la même dynamique pour la consommation des aides nationales qui augmente de 3%. Cette croissance s'explique par l'augmentation des crédits nationaux spécifique à la filière canne – sucre – rhum, de plus de 20 millions d'euros par rapport à 2022, suite au renouvellement des conventions sucre quinquennales Cette hausse fait plus que compenser la baisse de crédits déployés dans le cadre de France Relance (-67% / - 11, 5 millions d'euros)

Parmi les 609,1 millions d'euros, l'ODEADOM est organisme payeur de 359,3 millions d'euros et l'Agence de services et de paiement (ASP) est organisme payeur de 220,6 millions d'euros.

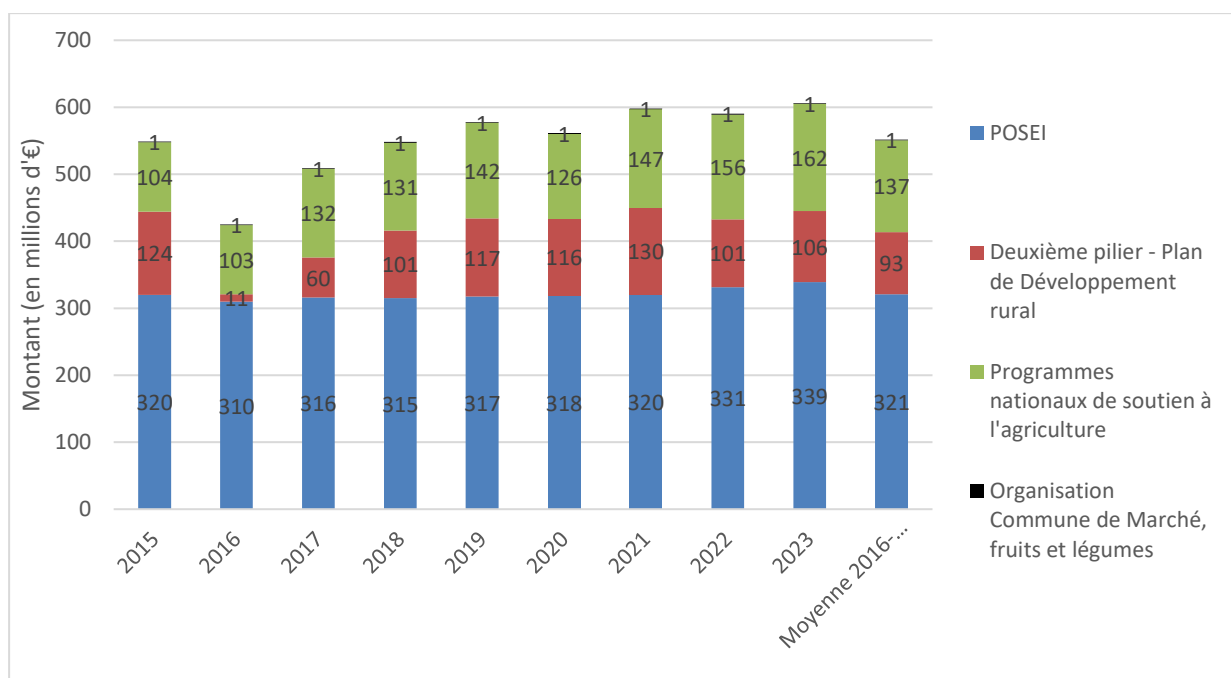


Figure 2 : Evolution des aides depuis 2015 (en millions d'euros)

Source : ODEADOM, ASP, MASA, MOM, FAM, OFB, MSA / Réalisation : ODEADOM

2 Répartition des aides par territoires et par filières

Les différents programmes, qu'ils soient nationaux ou européens, sont organisés de façon à cibler certaines filières, et à adapter la stratégie de soutien à chaque département.

Pour 2023 les aides publiques à l'agriculture se ventilent de la manière suivante :

- Les mesures dédiées à la filière Canne-Sucre-Rhum en mobilisent environ 34 %, soit 208 millions d'euros, qui se répartissent principalement entre la Réunion et les Antilles.
- Les mesures spécifiques au secteur de la banane consomment environ 22 % de ces aides, soit 131 millions d'euros, qui sont versés aux producteurs martiniquais et guadeloupéens.
- Les aides aux productions animales représentent 17 % de l'ensemble des subventions (101 millions d'euros),
- Les aides aux productions végétales diversifiées, 7 % (45 millions d'euros).
- Les aides transversales (non dédiées à une filière en particulier) sont versées notamment dans le cadre du second pilier (ICHN, MAEC, appui aux investissements, etc...) et totalisent 121 millions d'euros, soit 22 % du total.

Depuis 2015, les montants versés à la filière banane sont relativement stables, alors que les aides à la filière Canne-Sucre-Rhum ont augmenté de 32 % entre 2015 et 2022 et de 11% entre 2022 et 2023. Cette augmentation est due au renouvellement des conventions sucre quinquennales

Après avoir augmenté de 27% entre 2015-2022, les aides dédiés aux filières animales reculent de 4% cette année suite à l'arrêt du déploiement du plan d'urgence Ukraine spécifique aux productions animales. Le soutien aux filières végétales diversifiées augmente de 3,2% entre 2022 et 2023. Cette consommation fait suite à l'ouverture de guichet France Relance spécifique à cette filière et à une augmentation de 2% des crédits POSEI.

Les versements au titre des aides transversales baissent de 5 % par rapport à 2022. Cette diminution résulte de l'arrêt progressif des aides transversales versé dans le cadre de France Relance.

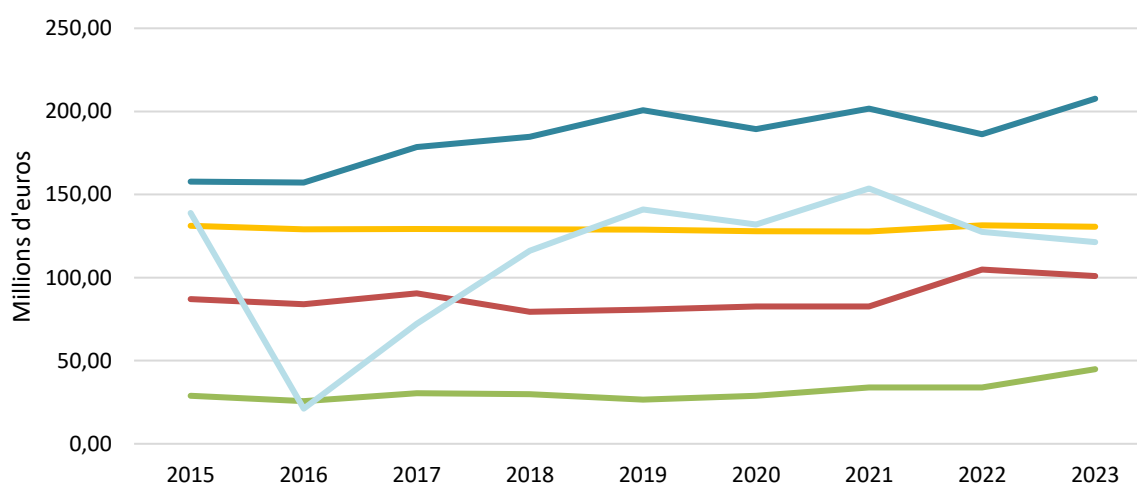
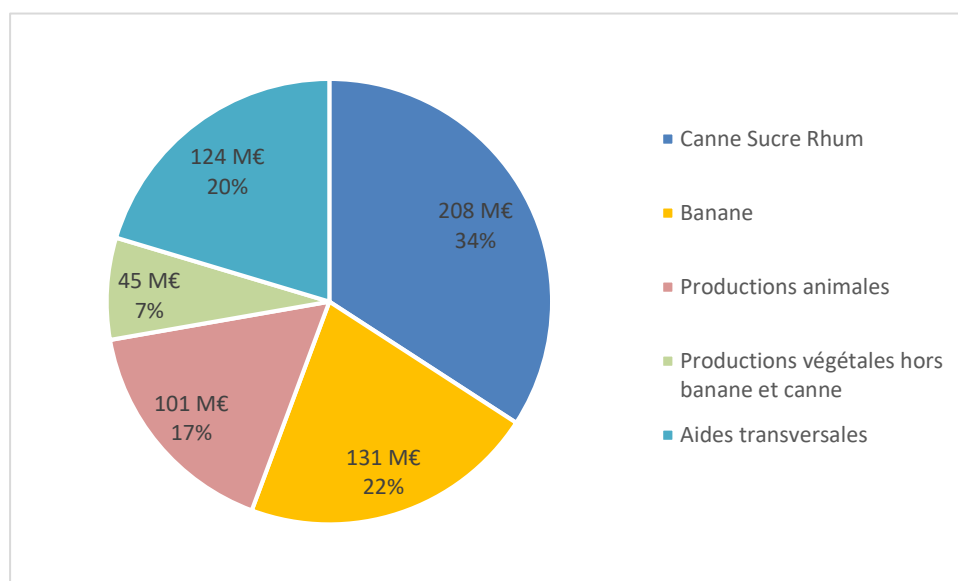


Figure 3 : Répartition des aides par filière en 2023 et évolution depuis 2015 (en millions d'euros)

Source : ODEADOM, ASP, MASA, MOM, FAM, OFB, MSA / Réalisation : ODEADOM

■ Banane ■ Canne-Sucre-Rhum ■ Productions animales ■ Productions végétales ■ Toutes filières agricoles

Les modalités d'octroi d'aides par filière impactent directement les montants versés par territoire, les départements producteurs de canne à sucre et de bananes d'export – les Antilles et la Réunion – étant bénéficiaires d'aides plus importantes, comparés à la Guyane et à Mayotte. Ainsi, les montants totaux versés par DROM¹ s'élèvent à 280,1 millions d'euros pour la Réunion, 145,9 millions pour la Martinique, 137,0 millions pour la Guadeloupe, 23,5 millions pour la Guyane et 20,9 millions pour Mayotte.

¹ Hors montants non attribuables à un territoire en particulier (assistance technique, POSEI, réseaux de référence...) et hors montants COM (Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon).

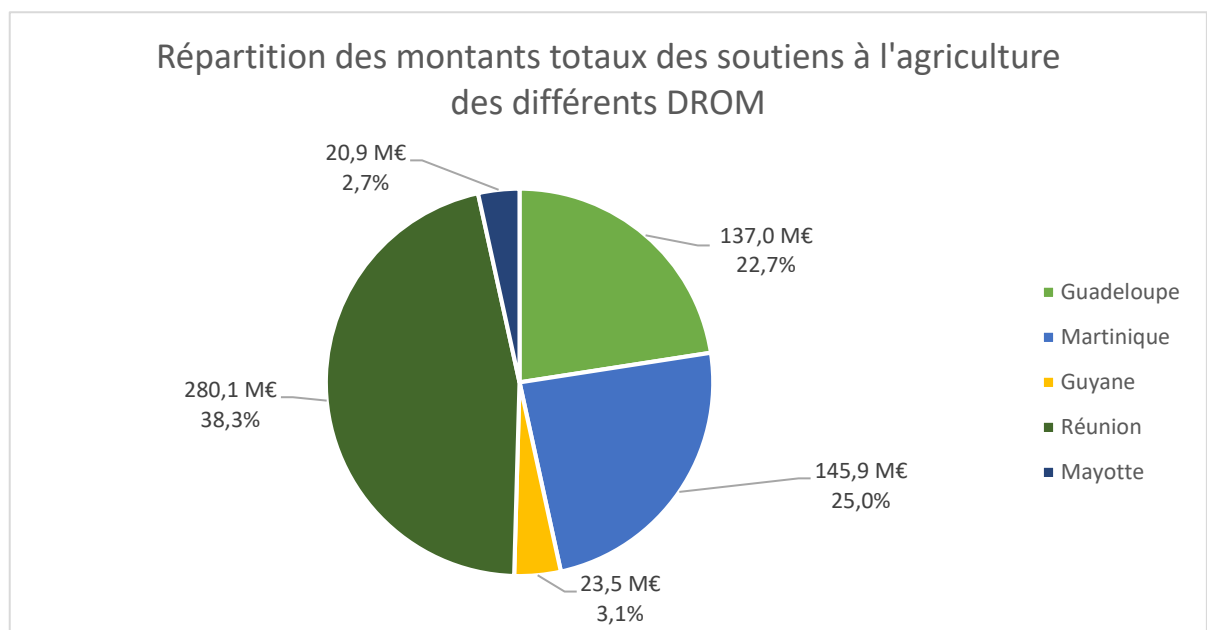
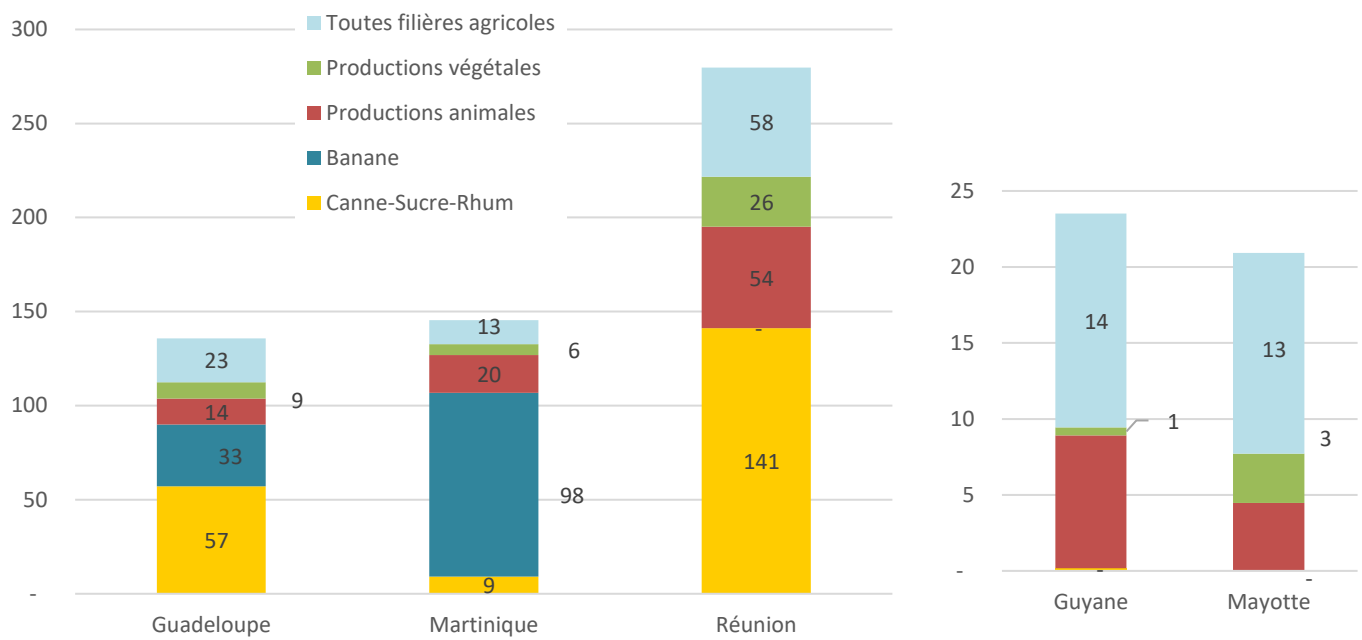


Figure 4 : Répartition des aides par filière par DROM en 2023 (en millions d'euros)

Source : ODEADOM, ASP, MASA, MOM, FAM, OFB, MSA / Réalisation : ODEADOM

L'augmentation 3% des aides versées au secteur agricole entre 2022 et 2023, du essentiellement au renouvellement des conventions sucre quinquennales, a bénéficié à La Réunion et à la Guadeloupe qui ont vu leur dotation augmentée de 5% et 6%.

Méthodes et compléments

Le tableau détaillant les montants versés par aide et par département est disponible sur le site de l'ODEADOM (<http://www.odeadom.fr/observatoire/>, onglet données chiffrées).

Les données spécifiques au programme POSEI font l'objet de publications spécifiques dont le rapport annuel d'exécution publié chaque année. Celui-ci présente les données par année de programme POSEI et non par année de paiement, ce qui peut générer de légères variations de chiffres. Retrouvez le Rapport annuel d'exécution via le lien suivant : <https://www.odeadom.fr/ressources/posei/>

Les différentes notes de l'observatoire sont disponibles sur le site de l'ODEADOM : www.odeadom.fr

Le rapport de l'inspection générale des finances, intitulé "Évaluation du régime d'aide fiscale à l'investissement productif en outre-mer", paru en juillet 2023, est disponible via ce lien : [Évaluation du régime d'aide fiscale à l'investissement productif en outre-mer - igf - IGF Inter \(finances.gouv.fr\)](#). Pour le secteur de l'agriculture, elle estime que sur la période évaluée 2017-2022, 439 M € de dépenses fiscales ont été réalisés, soit 87,9 M€ en moyenne par an.

La cour des comptes a réalisé en 2023 un rapport consacré aux subventions à l'agriculture et à la pêche Outre-mer pour la période 2015 – 2022 disponible via ce lien : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-subventions-lagriculture-et-la-peche-en-outre-mer>

La présentation des concours publics à l'agriculture ultramarine fait désormais l'objet d'une présentation, au sein de la Commission des comptes de l'agriculture et de la nation. Le lien est le suivant : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Dos2402/detail>